

Vous êtes ici : [Accueil IMT](#) > [Rechercher une formation](#)



Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) apporte une aide personnalisée à domicile, dans le cadre de la vie privée des personnes (logement individuel, foyer, chambre dans un foyer-résidence). Cet emploi s'exerce auprès des familles et des personnes dites « fragilisées » ou « sensibles » comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées, âgées ; soit ponctuellement, soit régulièrement.

Auprès des adultes, l'assistant(e) accomplit les tâches quotidiennes en associant le plus possible la personne.

Avec les plus jeunes, il est le relais des parents dans la garde active des enfants et des bébés.

L'assistant(e) travaille le plus souvent sous contrat à temps partiel pour un particulier, une association ou une entreprise de services. Il peut également exercer au sein d'institutions spécialisées. Il effectue des déplacements entre les domiciles des différents clients et les horaires peuvent être variables, décalés (nuit-week-end).

Les déplacements sur les différents lieux d'intervention peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est souvent nécessaire en milieu rural ou dès lors que les transports en commun ne sont pas assurés. Il ou elle travaille avec des clients parfois en difficulté physique ou psychique (personnes en fin de vie, par exemple).



En plein essor, compte tenu d'une demande importante, le métier d'ADVF et plus globalement les métiers de services aux personnes bénéficient d'une politique de soutien de l'Etat.

Tout au long de votre formation et afin de vous accompagner au mieux un appartement pédagogique est mis à votre disposition pour de réelles mises en situation. Celui-ci est découpé en différents espaces dédiés à la fois à la petite enfance et à l'accompagnement de personnes âgées.





Objectif

L'assistant(e) de vie aux familles doit assurer ses fonctions de façon autonome et s'adapter à des contextes familiaux différents. Il ou elle met en place une relation professionnelle, planifie et organise ses interventions, prend en compte les mesures de prévention et de sécurité, tient compte des personnes, respecte et met en oeuvre les règles professionnelles de base.

Statut

- Contrat d'apprentissage pour les moins de 26 ans



[Télécharger la plaquette de formation "Soins, services, santé"](#)

Déplier tout le contenu Tout replier

Admission

- Permis B conseillé.
- Vous pouvez [candidater en ligne](#) ou [télécharger votre dossier de candidature \[PDF - 179 Ko\]](#) ou nous contacter par mail dès janvier: contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr ou par téléphone au 04.76.28.26.98 ou au 04.76.28.29.56
- Vous devrez nous retourner le dossier le plus rapidement possible afin qu'il soit étudié.
- Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée à la formation.
- Entretien de motivation.

Organisation de l'alternance

- En apprentissage l'organisation est la suivante :
 - la formation est de 416 heures environ sur 7 mois, en alternant des périodes en centre de formation et en entreprises ou établissements de soins.
 - le programme se décompose en cours théoriques à la fois en enseignement général et en domaine professionnel ; en travaux dirigés animés par des enseignants et des professionnels.
- Classe de 14 personnes.
- Alternance : deux jours par semaine d'octobre à fin avril.

Matières enseignées

- **Enseignement professionnel**

Les mises en situation professionnelle se déroulent dans un appartement pédagogique avec équipement et matériel prévus à cet effet.

Découverte du métier : 18 h

CCP 1 « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien » : 162 h

CCP 2 « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile » : 82 h

CCP 3 « Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation des repas » : 102 h

- **Enseignement général :**

- Français : 20 h

- Maths : 16 h

- EPS : 16 h

Compétences visées

A la fin de la formation, l'assistant de vie aux familles est capable :

- D'assister les personnes dans la réalisation de leurs tâches domestiques :
 - Aide à l'entretien du cadre de vie,
 - Préparation des repas,
 - Gestion de courses.
- D'assurer la garde active des enfants et des bébés à domicile :
 - Hygiène, sécurité, développement,
 - Alimentation, sommeil, activités.
- D'assister les personnes dans la réalisation des actes de la vie quotidienne :
 - Toilette,
 - Sécurité,

- Manipulation,
- Alimentation,
- Accompagnement dans les activités.

Sous-domaine

Services à la personne - Soins et Santé

Métier

Assistant de Vie de famille

Validation de la formation

- Titre professionnel de niveau V délivré par le Ministère de l'Emploi en fin de 1ère année.

Contact

Email

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr

Candidater à cette formation



•



•



•



•



•



•